

Panorama

Bulletin 2023-2

Éditorial
Perspectives
Dossier
Autour du monde
Ressources



Améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

bulletin.woah.org

On constate une émergence régulière de nouvelles maladies chez les animaux aquatiques^x; certaines pouvant avoir un impact fulgurant. L'augmentation de la production aquacole et l'impact du changement climatique laissent présager un accroissement de ce phénomène. Lors de ses réunions, la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques («^xla Commission^x») de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) procède à une évaluation des maladies pour déterminer si ces dernières répondent à la définition de «^xmaladie émergente^x». Cette information est mise à disposition des Membres de l'OMSA afin de les alerter sur l'impact potentiel de la, ou des maladies, et de leur fournir des recommandations sur d'éventuelles mesures de contrôle à mettre en place.

La Commission procède à l'évaluation de tous les éléments probants disponibles en regard de la définition de maladie émergente, telle que stipulée dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques et détermine ainsi si la maladie présente un impact significatif sur les populations d'animaux aquatiques sauvages ou d'élevage. L'émergence d'une maladie peut être due à un changement dans la dissémination géographique d'une maladie, à sa détection parmi les individus d'une espèce différente ou à l'identification d'un agent pathogène suspect ou nouvellement identifié.

Si la maladie répond à cette définition, le rapport de la Commission est adressé aux Membres afin de les informer des conclusions et de la nécessité de notifier chaque nouveau cas. La maladie rejoint alors la liste des maladies émergentes sur le site web de l'OMSA, est intégrée au Système mondial zoosanitaire (WAHIS) et fait l'objet d'une fiche technique à l'intention des Membres. Toute détection d'une maladie reconnue comme maladie émergente doit être notifiée à l'OMSA, conformément à l'Article 1.1.4. du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.

La Commission continue à examiner les données scientifiques concernant la maladie au fil du temps, afin de déterminer si celle-ci répond toujours à la définition. Si les éléments probants sont toujours suffisants pour remplir les critères d'inscription à la liste, le rapport de la Commission sur la maladie est soumis aux Membres. Si cette dernière ne répond plus à la définition, elle est retirée du site web de l'OMSA et les Membres ne sont plus tenus de la notifier.

Évaluer si des maladies relèvent de maladies émergentes permet de collecter des informations épidémiologiques supplémentaires, par le biais des notifications soumises à l'OMSA. Les Membres peuvent utiliser ces informations pour surveiller la propagation géographique et les impacts potentiels de cette maladie, et ainsi procéder à une évaluation des risques et à la mise en place de mesures d'atténuation adaptées, pour leur pays.

<https://doi.org/10.20506/bull.2023.2.3408>

PERSPECTIVES

Évaluation et référencement des maladies émergentes

AUTEURS

Bernita Giffin, Coordinatrice Scientifique de la santé des animaux aquatiques, [Organisation mondiale de la santé animale \(OMSA\)](#)



© Getty Images

L'OMSA (fondée en tant qu'OIE) est une organisation mondiale qui agit pour garantir la santé des animaux dans le monde entier. Nous nous concentrons sur les complexités de la santé animale depuis 1924. Nous diffusons des informations sur les maladies animales et nous adoptons des stratégies scientifiques pour limiter leurs répercussions potentiellement négatives sur la société.

12, rue de Prony, 75017 Paris, France
T. +33 (0)1 44 15 19 49
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Facebook: World Organisation for Animal Health
Twitter: @WOAHAnimalHealth
Instagram: @worldanimalhealth
LinkedIn: World Organisation for Animal Health
YouTube: WOAHHvideo
Flickr: World Organisation for Animal Health
Digital version: bulletin.woah.org

© World Organisation for Animal Health (WOAH) [01/2023]



**Organisation mondiale
de la santé animale**
Fondée en tant qu'OIE